



Les taux de l'intérêt légal du 1er semestre 2018 sont parus

Fiche pratique publié le 10/01/2018, vu 1043 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Pour les prochaines mises en demeure de payer, le recouvrement judiciaire ou encore les conditions générales de vente entre professionnels, de nouveaux taux d'intérêt sont à prendre en compte.

Ainsi, les taux de l'intérêt légal viennent d'être publiés par arrêté, pour le premier semestre 2018. On notera que ces deux taux, calculés semestriellement, ont encore baissé. Ils s'élèvent pour le premier semestre 2018 à :

- 3,73 %, contre 3,94 % au deuxième semestre 2017, pour les créances des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels ;

- Et 0,89 %, contre 0,90, au semestre précédent, pour tous les autres cas.

[Les pénalités de retard de paiement : mode d'emploi](#)

Articles sur le même sujet :

- [Facture impayée : réussir à se faire payer](#)
- [10 astuces pour éviter les impayés](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
- [Dividendes : mode d'emploi](#)
- [Dissoudre une SARL](#)

- [Relance d'une facture impayée : mode d'emploi](#)
- [Délai de prescription d'une facture](#)
- [Mise en demeure de payer : conditions de validité](#)
- [Date limite de paiement d'une facture](#)
- [La procédure d'injonction de payer](#)
- [Mise en demeure de payer : modèle](#)
- [Mise en demeure de payer : effets](#)

- [Répondre à une mise en demeure de payer](#)
- [Une lettre de mise en demeure peut-elle permettre de pratiquer une saisie ?](#)
- [Frais de mise en demeure : qui doit les payer ?](#)
- [Facture impayée et délais de paiement](#)
- [Le rejet d'un chèque sans provision](#)
- [Facture impayée : que faire ?](#)
- [L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : mode d'emploi](#)
- [Relance d'un impayé par téléphone](#)
- [Accélérer le recouvrement d'un impayé](#)
- [Recourir à une société de recouvrement](#)